

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1409-1410

Artikel: J'suis majeur-e et j'me tire !

Autor: ar

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désarroi: Les parents d'un enfant hospitalisé pour de graves problèmes psychiatriques ont toutes les peines du monde à savoir ce qui se passe lors des traitements lourds qu'il reçoit. Les médecins considèrent que c'est un secret médical, puisqu'il a 22 ans. Sauf qu'il vit chez ses parents, a plusieurs tentatives de suicide derrière lui, est déprimé et que ses parents pensent pouvoir mieux l'aider, s'ils savent ce qui se passe!

(mm)

Un enseignant: l'ambiance de classe est détestable avec ces élèves majeurs qui font les malins, signent leurs carnets de notes eux-mêmes, refusent d'informer les parents de leurs mauvaises notes et empêchent ainsi la collaboration parents-prof. Résultat: les parents ont le droit de payer et les profs celui de se taire.

(mm)

allait vous empêcher de les laisser prendre leur vie en mains à dix-huit ans. Là-dessus, vous n'avez pas changé d'avis. Ce qui vous chiffonne aujourd'hui, c'est de ne pas avoir su déceler les effets pervers de la loi. Exemple: quand le parcours scolaire de vos enfants chahute au point de gripper les relations familiales, quand vous tentez malgré tout de savoir, ils sont en droit de vous asséner un «ça ne te regarde pas» du haut de leurs dix-huit ans. Et pour peu que vos têtes blondes considèrent que vous les «big-brotherisez», parce que vous piquez une crise qui vous regarde, ils ont le droit de prendre la clef des champs plutôt que celle de la salle d'études. Sale temps pour le cœur, ces mutineries à bord du vaisseau familial.

Sans garde-fous

A moins que vos enfants ne vous y autorisent expressément, vous ne pouvez même pas prendre la température auprès de leur prof de classe. Les enseignants ne sont d'ailleurs pas les derniers à se plaindre des nouveaux droits de leurs élèves, surtout quand les performances sont à la baisse et les absences à la hausse. Que peuvent-ils faire? Rien. Comme vos enfants sont majeurs, ils signent eux-mêmes leur carnet scolaire: le prof - et vous - en êtes réduits à espérer que tout ira mieux au prochain trimestre, l'année suivante ou l'année d'après. Avec cette loi sans garde-fous, les jeunes en crise, et dieu sait s'il y en a, ont acquis la liberté de s'embourber sans que personne ne puisse lever le petit doigt. Les parents ne disposent d'aucune base légale pour intervenir en cas de naufrage annoncé. Seule leur reste l'obligation d'entretien. En d'autres termes, paie et tais-toi.

Edwige Tendon

J'SUIS MAJEUR-E

ET J'ME TIRE!

Entre majorité et maturité, deux lettres et tout un monde de contradictions et de malentendus. C'est en famille que le docteur Claude Aubert, pédopsychiatre, travaille à les résoudre. Il évoque les principales difficultés auxquelles se heurtent parents et jeunes adultes sur le chemin de l'autonomie:

L'autonomie ne s'octroie pas, elle se conquiert. Etre autonome signifie, d'une part, subvenir financièrement à ses besoins et, d'autre part, être capable d'émettre des jugements dégagés d'une référence constante à l'autorité parentale. A cet âge, les conflits de loyauté constituent des problèmes importants: en prenant seul-e telle ou telle décision, le/la jeune s'inscrit-il/elle en faux contre ce qu'il/elle a appris, contre ses parents? Peut-il/elle être loyal-e à la fois envers ceux-ci et son groupe de copains, une société généralement très conflictuelle avec le milieu parental traditionnel? De tels conflits sont le plus souvent inconscients. Les mettre en lumière peut aider les jeunes à franchir le cap de l'indépendance de manière plus détendue, et les parents à faire le deuil d'une famille qui subit une transformation irrémédiable.

Dépendance économique

Une indépendance d'esprit ou de sentiments est tout à fait possible, mais l'argent étant généralement le nerf de la guerre, il constitue un chapitre énorme de la question de l'autonomie. De plus en plus dépendants économiquement de leurs parents, les jeunes sont aussi de plus en plus consommateurs. Les parents se sentent devenir une sorte de porte-monnaie, tout en craignant d'essuyer une rebuffade s'il s'opposent à une demande.

Autre préoccupation, la question de la sexualité: admet-on qu'elle soit vécue officiellement par la ou le jeune adulte dans la maison natale, ou l'apparition d'un comportement sexuel officiel implique-t-elle la naissance d'un couple, détenteur de ses propres caractéristiques et de son propre logement? Il n'y a pas si longtemps, dans les fermes, trois ou quatre générations de couples cohabitaient; chacun-e avait son rôle, sa place. Aujourd'hui, la

charge des jeunes couples est assumée, au sein de la famille, dans un rapport de double discours entre dépendance et indépendance.

Les forces qui empêchent la situation d'évoluer peuvent provenir autant des parents que des enfants. Le travail en famille permet de déterminer les objectifs de chacun, et surtout le niveau de cohérence d'une situation. Par exemple, lorsque des parents prennent en charge le studio et les cotisations d'assurance-maladie du/de la jeune, font ses courses et son linge, ils désignent leur enfant comme indépendant tout en le maintenant en état de dépendance; si ce dernier trouve avantage à se voir en quelque sorte subventionné, il cautionne l'ambiguité de son statut.

Conquête des limites

En consultation, nous assistons le plus souvent aux premiers balbutiements du départ de la famille: le/la jeune proclame son indépendance, tout en semblant montrer par son comportement qu'il/elle n'est pas à même de s'assumer. Sans parler de problèmes très graves tels que la dépression ou la tentative de suicide, qui signent une sorte de faillite de la capacité à sortir de sa famille pour s'installer, l'adolescent-e peut ressentir une forme de panique qui fait que, pour rien au monde, elle ou il ne souhaite devenir autonome: le fait d'être baptisé-e «majeur» ne change rien à la réalité de tous les jours. De même que l'âge de la retraite, décréter la majorité à 18 ans est une notion arbitraire. Brandir ce fait comme un argument, d'un côté par des «A 18 ans, tu devrais quand-même être capable de...» ou de l'autre en déclarant «A 18 ans, je me tire!» - ce qui n'arrive que très rarement, mais fait une peur bleue aux parents - peut devenir problématique, car on utilise une réalité sociale dans le cadre d'un conflit. Cependant, si l'on ne peut forcer le processus d'autonomie, on peut, en tant que parents, éviter de l'entraver en restant en retrait, de manière à permettre au/à la jeune de partir à la conquête de ses limites.

(ar) 17